

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD - Robert BRUN – Albert LAI - Catherine ARNAUD - Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Suzanne LETY - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT – Eliane SOLETY

Absents ou excusés : : Karine DENAUD – Estelle FAURE (pouvoir à Yves LAFURY)- Christine FINAND MONDUEL

Secrétaire de séance : Romain ARNAUD

Approbation des compte-rendu du 16/12/2019 et du 27/01/2020

Avenant n°1 à l'accord cadre du maitrise d'oeuvre pour l'aménagement du centre village : La commune d'Épinouze a attribué un accord-cadre de maitrise d'œuvre au groupement d'entreprises GC Paysage / C2i Conseil / IVRD par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2016. Ce marché, d'une durée de 4 ans, a donné lieu à la passation de deux marchés subséquents, le second étant en cours de réalisation. Or, suite au décès de M. CORDEIL, gérant de la société GC Paysage mandataire du groupement, un nouveau mandataire doit être désigné pour continuer l'exécution du marché. La société C2i Conseil, cotraitant solidaire, souhaite reprendre cette fonction, conformément à l'article 3.5. du Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux marchés de Prestations Intellectuelles (CCAG PI). Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce remplacement ainsi que l'annexe détaillant la nouvelle répartition du prix. Le nouveau mandataire, responsable des prestations initialement à la charge de l'entreprise GC Paysage défaillante, devra proposer au pouvoir adjudicateur un sous-traitant ayant les compétences requises en matière de paysage avant toute continuation d'exécution du marché subséquent n° 2. Voté à l'unanimité.

Aménagement du centre village – choix des entreprises Monsieur le maire explique au Conseil municipal que suite à l'ouverture et l'étude des plis du marché d'aménagement du Centre village qui a eu lieu le 13 décembre 2019, la Commission d'appel d'offre a déclaré infructueux le lot n°3 : revêtement qualitatif-mobilier-maçonnerie-fontaine-plantations, car un seul candidat a répondu à l'offre et le montant était supérieur à l'estimation.

Un autre marché a été publié avec 2 lots pour remplacer le lot 3 du dernier marché. Lot 1 : maçonnerie et lot 2 : revêtements qualitatifs/mobilier/plantations. 3 entreprises ont répondu au lot 1 : TP 2000 (RocheGude) Ets FERLAY (Marches) et Ets NORMAND (Sonnay). Pour le lot 2, une seule entreprise a répondu : SAS Sols Vallée du Rhône. Les entreprises retenues sont :

- lot n°1 : Maçonnerie : Sté NORMAND SARL pour un montant de 92 926 € HT,

- lot n°2 : Revêtements qualitatifs/mobilier/plantations :SAS Sols Vallée du Rhône pour un montant 391 632.75 € HT. Voté à l'unanimité.

Approbation du CA 2019 assainissement et commune :

BUDGET PRINCIPAL

Quelques éléments à retenir :

- Excédent de fonctionnement de 504 143,12 € (recettes de 1 191 308,82 € - dépenses de 687 165,20€) contre 478 397 € en 2018

- Réalisations budgétaires plus faibles qu'en 2018, tant en dépenses qu'en recettes (2018 : cession de l'ancienne maison « Revol »).

Fonctionnement

Dépenses: Stabilité des charges à caractère générale : 194k€ au lieu de 206k€ les 12k€ de moins sont essentiellement liés aux indemnités d'assurance 2019 payées sur l'exercice 2018)

Dans le détail :

- Hausse des dépenses d'électricité (+7k€)
- Hausse des frais d'entretien et de maintenance
- Baisse des budgets liés aux fournitures (scolaires, administratives)
- Fêtes et cérémonies : baisse de 6k€ par rapport à 2018 (année du feu d'artifice à Epinouze)
- Montée en puissance des services mutualisés avec la CCPDA (+ 1,1k€)
- **Charges de personnel : stabilité (baisse de 326€ !) mais 2019 est la 1^{ère} année civile complète sans Temps d'activités périscolaires (-6,6k€)**

- Si l'on déduit ces coûts liés au TAP, le budget du personnel est donc en hausse de 2,1%, ce qui correspond à la hausse traditionnelle des carrières (« glissement vieillesse technicité »).
- Notons que le temps de travail du secrétariat a été augmenté avec le passage d'un agent à 28h30 au lieu de 25h
- Paiement de l'adhésion au CNAS (2k€)
- **Autres charges de gestion (subventions, contributions SIVU et SDIS)** : stabilité parfaite, la baisse de 6k€ environ est liée au paiement sur 2018 de deux exercices budgétaires du CCAS

Recettes

- Moins de remboursement de salaires (reprise à temps complet du cantonnier suite à son accident de service) : -17k€
- Hausse des recettes cantine : +5k€
- Dynamique fiscale : 12k€
- Dotations de l'Etat légèrement réévaluées : +2k€ (réparties différemment entre la DGF et la dotation de solidarité rurale)
- Location : aucune rentrée pour la gendarmerie, mais la Commune de Moras a pris en charge des dépenses d'entretien
- Cession d'un véhicule : 6,5k€

L'excédent de fonctionnement de 2019 est donc supérieur de 25k€ à celui de 2018, en grande partie

Investissement :

Les dépenses d'investissement sont essentiellement liées aux travaux du Centre village qui ont commencé en 2020, ce qui permettra de débloquer les premiers versements des subventions.

Le montant des recettes est de 83 499.10 € + excédent de clôture de 303 924.27 € + un virement de la section de fonctionnement de 250 000 € = 637 423.37 €. Les dépenses elles, s'élèvent à 321 919.82 €, ce qui permet un excédent de 315 503.55 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il s'agit du dernier CA puisque la compétence revient à la Communauté de communes.

25% de l'excédent sera versé à la CCPDA, le reste ira sur le budget principal.

En fonctionnement l'excédent est de 34 662.73 €, en investissement une partie du fond de concours reste à verser à la CCPDA, l'excédent n'est donc pas encore définit.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 sont votés à la majorité.

Monsieur le maire remercie son équipe pour le

DELIBERATIONS :

Avenant n°1 à l'accord cadre de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du centre village

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Aménagement du centre village – choix des entreprises

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Compte de gestion 2019 du budget principal

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Compte administratif 2019 du budget principal

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Compte de gestion 2019 du budget assainissement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Compte administratif 2019 du budget assainissement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Affectation du résultat du budget assainissement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité